

Priorités régionales produits de santé, leviers et point de situation sur les données

Marcela ARNAUD-FREDES – Référent produits de santé
Pôle Pertinence et Efficience des Parcours de Soins (PEPS) - Direction Déléguée Efficience et
Transformation Numérique du système de Santé - ARS Nouvelle-Aquitaine

En étroite coordination avec l'Assurance Maladie, établir le **Plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS) de la Nouvelle-Aquitaine, (PPRGDRESS – ONDAM)**

Auprès des **référénts médecins / pharmaciens / experts ARS DOS-DPSA** et **structures d'appui**, promouvoir la pertinence et l'innovation, tout en maîtrisant la dynamique des dépenses de santé.

POLE PERTINENCE ET EFFICIENCE DES PARCOURS DE SOINS (PEPS) ARS NA

Suivre et restituer les données de prescriptions. Déployer en région des leviers et actions concrètes ES/EMS/VILLE : Contractualisation CAQES, supports/moyens de communication et sensibilisation / dispositif partenariales (Expérimentations nationales, AAP régionaux produits de santé, imagerie..)

Favoriser l'adhésion et la contributions d'experts, professionnels de santé et, de tous les acteurs au sein de la région, au déploiement des actions ciblées permettant de contribuer aux enjeux de la pertinence (concertation)

Plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS) de la région Nouvelle-Aquitaine volet produits de santé – publié le 28 mars 2022



Axe médicaments pour le traitement du **CANCER** – focus sur les anticancéreux par voie orale et traitement domicile.

Axe prévention de la **iatrogénie** et pertinence des prescriptions

- ✓ Auprès des patients **dououreux chroniques**
- ✓ Auprès des patients avec des **troubles psychiques/somatiques**
- ✓ Auprès des **personnes âgées** ; réduction des médicaments inappropriés

Axe sur le **bon usage des antibiotiques** et prévention de l'**antibiorésistance**

Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des Soins



*Art. D. 162-11 du code de la sécurité sociale : le **Plan d'Actions Pluriannuel Régional d'Amélioration de la Pertinence des Soins (PAPRAPS)** est arrêté pour 4 ans est révisé chaque année dans les mêmes conditions

Art. R. 162-44-1. – I. – **L'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) contribue à l'amélioration de la pertinence des prestations, des prescriptions et des actes dans la région. Elle concourt à la diffusion de la culture de la pertinence des soins et à la mobilisation des professionnels de santé autour de cette démarche.

→ **PAPRAPS***

Diagnostic régional
Cadrage priorités régionales



IRAPS**

Expertise – concertation

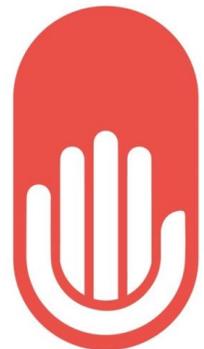


PROGRAMME D'ACTIONS

contrats – moyens de
communication – groupes de
pairs - sensibilisation -
formations...

L'enjeu de la pertinence de soins

- ✓ Promouvoir la règle des 5 B (HAS) « administrer au **Bon patient**, le **Bon médicament**, à la **Bonne dose**, sur la **Bonne voie**, au **Bon moment**
- ✓ **Promouvoir « la juste prescription »**, assurer l'accès aux soins les plus pertinents, l'accès aux traitements les plus innovants, tout en maîtrisant la dynamique des dépenses de santé



**PREVENTION
ET BON USAGE**
des produits de santé

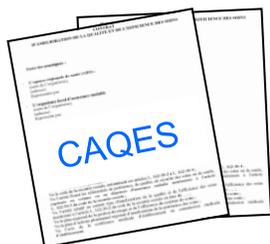
- ✓ Par la **co-construction d'un diagnostic régional** – porté conjointement avec l'Assurance Maladie, réalisé et révisés chaque année avec le fort appui de l'Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique (OMEDIT NA) et la contribution des experts de la région (*commissions, groupes de pairs, professionnels de terrain...*)
- ✓ Par un **regard croisé sur les données des prescriptions et d'analyse des pratiques en région**, sur thèmes à enjeu de pertinence (*le bon équilibre bénéfice/risque, le suivi pluri professionnel, le renforcement de la coordination ES/EMS-VILLE, les contraintes, les tendances, l'innovation – sous l'égide de l'IRAPS*)

Les leviers, les priorités, portés par l'ARS et l'Assurance Maladie en Nouvelle-Aquitaine



La contractualisation tripartite CAQES :
Plusieurs dispositifs et supports mise à disposition par l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine, en appui à l'ARS et à l'Assurance Maladie :
supports de communication, rapports d'évaluation profils liste en sus, formations thématiques...
Suivi individualise par catégorie d'établissement

Focus sur la nouvelle stratégie contractuelle



Le contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (CAQES) 2022 – 2024 modifié par la LFSS et recentré sur **la pertinence des prescriptions** (volet 1) et **des parcours** (Volet 2) : 13 thèmes en NA dont 9 sur les produits de santé



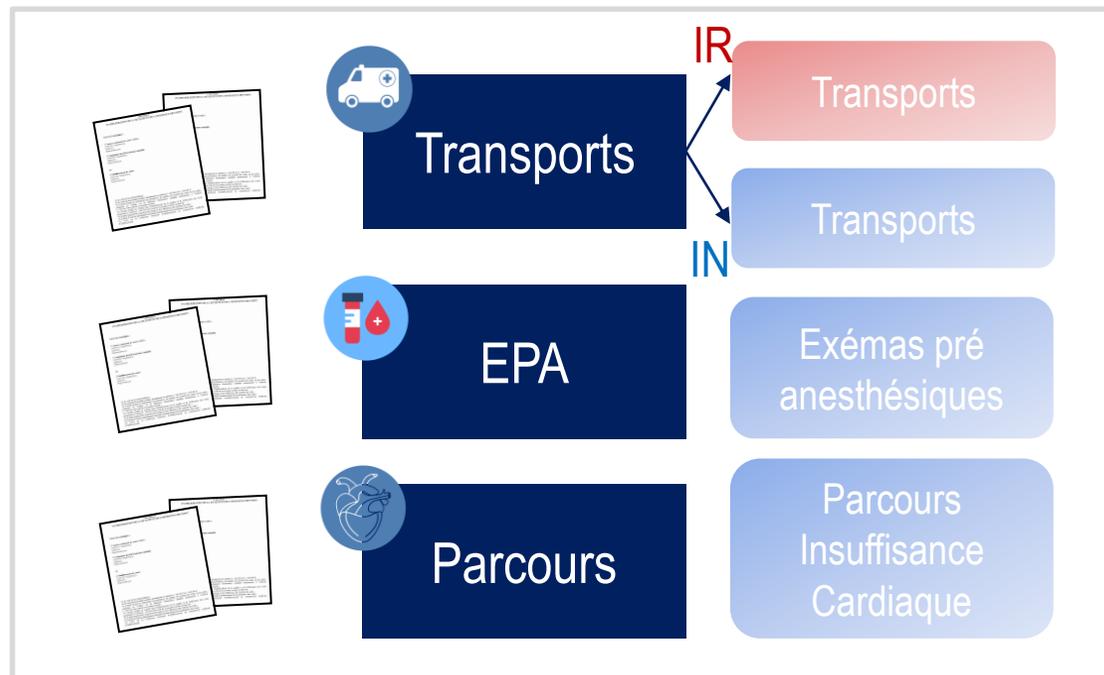
Produits de santé

4 priorités nationales (IN)

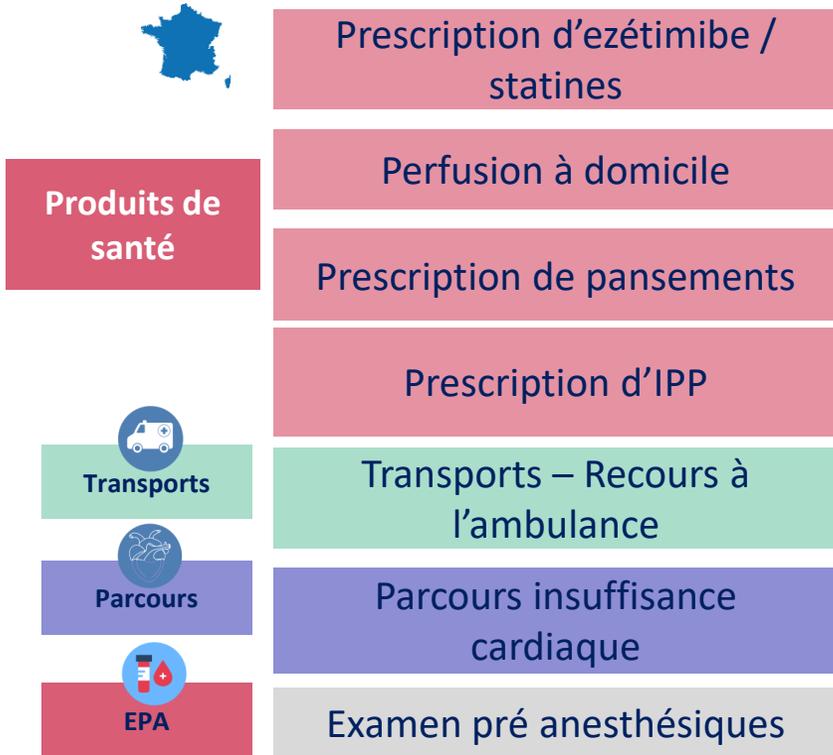
5 priorités régionales (IR)

45% des établissements de santé concernées par les différents thèmes, via un ciblage nationale et/ou régional; **changement substantiel de la structure du contrat et des indicateurs; DISPOSITIF INCITATIF NON OBLIGATOIRE.**

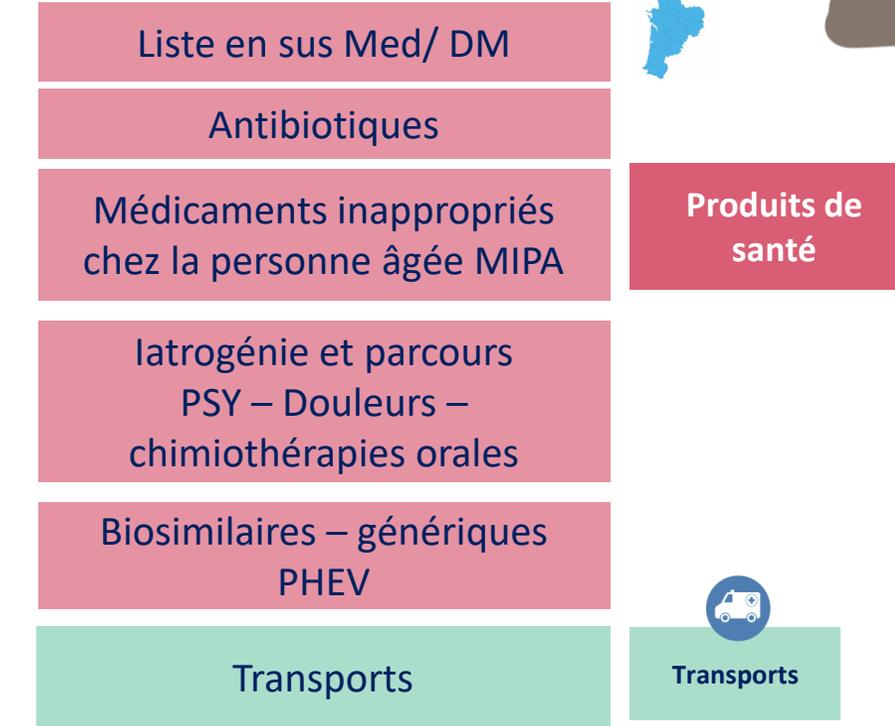
4 thèmes hors produits de santé



Indicateurs NATIONAUX



Indicateurs REGIONAUX



1ère évaluation
CAQES 2 en 2023

95 ES



- 1. VOLET PERTINENCE DES PRESCRIPTIONS - ANNEXE 1
- 2. VOLETS PERTINENCE DES PARCOURS ET DES SEJOURS – ANNEXE 2



Intéressement national en fonction du montant de l'économie réalisée

Intéressement régional via budget FIR alloué à la région



Les leviers, les priorités, portés par l'ARS et l'Assurance Maladie en Nouvelle-Aquitaine



Le développement des **communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** afin d'améliorer l'organisation des soins de ville et faire face aux enjeux du virage ambulatoire (croissance des maladies chroniques, tension démographique pour certaines catégories de professionnels de santé) et développer l'exercice coordonné entre la ville et l'hôpital.

Les leviers, les priorités, portés par l'ARS et l'Assurance Maladie en Nouvelle-Aquitaine



Développement du numérique en santé pour simplifier l'exercice des professionnels de santé et favoriser l'engagement des patients au sein de leurs parcours de soins

Les leviers, les priorités, portés par l'ARS et l'Assurance Maladie en Nouvelle-Aquitaine



Appel à projet régional ARS NA sur la prévention de la iatrogénie et maîtrise des prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV). Priorités du PAPRAPS 2022-2024; optimisation de la coordination ville/hôpital - soutien au déploiement de démarches organisationnelles innovantes; vivier d'initiatives transposables dans la région (activités de pharmacie clinique, conciliation médicamenteuse, pertinence des prescriptions, approche médico-économique, outils numériques, coordination, IA)

PERTINENCE ET EFFICIENCE DE LA PRISE EN CHARGE DES MEDICAMENTS

**Incitation à la prescription de BIOSIMILAIRES PHEV
(prescriptions hospitalières exécutées en ville)**

**Pour les groupes Etanercept et Insuline Glargine en
2018
et le groupe Adalimumab depuis 2019**

**Nouveau mode de
financement/recueil
des produits de santé
onéreux dans les
établissements
(Liste en sus)**

**THERAPIES ORALES
Dispositifs de
financement
dérogatoire alignement
lien Avenant 21**

✓ **ETANERCEPT et
INSULINE GLARGINE :**

- CHU de Bordeaux
- CH d'Angoulême

✓ **ETANERCEPT**

- CH de la Côte Basque
- GH de La Rochelle-Ré-
Aunis
- Clinique F. Chénieux

✓ **ADALIMUMAB**

- CHU de Poitiers
- CHU de Limoges
- CH de Dax
- CH de Pau
- CH de Niort

- **CHU de Bordeaux**

- **Institut Bergonié**